



**HAL**  
open science

# Archelec, les archives électorales françaises de la ve République, du papier au numérique : reflet fidèle ou distorsion ?

Odile Gaultier-Voituriez

## ► To cite this version:

Odile Gaultier-Voituriez. Archelec, les archives électorales françaises de la ve République, du papier au numérique : reflet fidèle ou distorsion ?. Bardiou, Clarisse; Dehoux, Esther; Ruiz, Emilien; Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS. La fabrique numérique des corpus en sciences humaines et sociales, Presses universitaires du Septentrion, pp.37-45, 2022, 9782757436103. hal-03903314

HAL Id: hal-03903314

<https://sciencespo.hal.science/hal-03903314>

Submitted on 16 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

# **Archelec, les archives électorales françaises de la ve République, du papier au numérique : reflet fidèle ou distorsion ?**

**Odile Gaultier-Voituriez**, Sciences Po, Centre de recherches politiques (CEVIPOF), CNRS, Paris, France

**In** : Clarisse Bardiot, Esther Dehoux, Émilien Ruiz, *La fabrique numérique des corpus en sciences humaines et sociales*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2022.

## **Introduction**

Les archives électorales françaises de la ve République du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) ont commencé à être numérisées en partenariat avec la bibliothèque de Sciences Po à partir de 2013 dans le cadre du projet Archelec. Constitué dans un but de recherche en interne par les politologues et les sociologues du CEVIPOF, le fonds d'archives papier contient des professions de foi, bulletins de vote, tracts, affiches mais aussi des résultats électoraux, de la presse et des travaux de chercheurs effectués à partir de ces documents.

Nous réfléchissons donc à ce sujet à partir de plusieurs questions, soulevées au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, bien au-delà de ce qui était prévu au début : Quelles typologies faut-il numériser ? Quels choix doivent être effectués ? Quel risque juridique peut-on prendre ? Quels sont les droits qui s'appliquent à ces différents types de documents – droit d'auteur, droit à l'image entre autres ? Quelles typologies peuvent être numérisées et mises à disposition gratuitement en ligne sans risque ou avec un risque faible ? Quelles sont les modalités de réutilisation à envisager ? Nous commencerons néanmoins par poser les bases de départ de la constitution du fonds d'archives et de son contexte, puis du projet de numérisation, de sa mise en œuvre et des étapes, et de toutes les questions qui se sont posées pour réfléchir enfin à ce qu'est le corpus mis en ligne par rapport au fonds d'origine et à ses nouveaux usages.

## **Le fonds d'archives de départ**

### **Le CEVIPOF**

Le Centre d'étude de la vie politique française contemporaine (CEVIPOF) est créé en 1960 par Jean Touchard, secrétaire général de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pour participer à sa mission de recherche dans le domaine des élections (géographie et sociologie électorales), des institutions et des partis et de l'analyse de la vie politique, de la pensée et de l'histoire des idées politiques menée par André Siegfried puis par François Goguel et Jean Touchard. Le CEVIPOF devient une unité mixte de recherches (UMR) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dès 1968 et prend le nom de Centre de recherches politiques de Sciences Po en 2003.

Dès ses débuts, le CEVIPOF rassemble de nombreuses sources d'abord destinées à la recherche du laboratoire, surtout autour des élections. Le centre de documentation conserve actuellement la production scientifique des chercheurs, les ressources électorales (imprimés, résultats et archives), les tracts politiques et sociaux, un corpus papier et numérique de plus de 25000 sondages d'opinion sur la vie politique et sociale en France produits par les instituts de sondages comme BVA, CSA, l'IFOP, Louis Harris, la Sofres, etc. depuis 1950, les enquêtes qualitatives menées par les sociologues<sup>1</sup> et les archives administratives du centre.

Le fonds d'archives électorales est un fonds original, produit par et pour la recherche, reflet de l'activité du CEVIPOF. Il a été partiellement numérisé, avec ses avantages, notamment pour un accès élargi, et ses limites juridiques et scientifiques, car le fonds numérisé n'est plus l'exact miroir du fonds papier. Nous y reviendrons.

### **La constitution du fonds par et pour la recherche**

Les données électorales ont été collectées et utilisées par de nombreux chercheurs du CEVIPOF en science politique dans le cadre des grandes enquêtes à l'occasion des élections présidentielle, législatives, mais aussi régionales ou européennes<sup>2</sup>. Le CEVIPOF a obtenu les documents officiels des scrutins par les préfetures grâce à une circulaire envoyée à la demande du président de la Fondation nationale des sciences politiques (pour les élections législatives de 1962 par exemple) ou auprès du bureau des élections du ministère de l'Intérieur. Ensuite, la collecte a été menée et l'est toujours par le centre de documentation qui conserve le fonds. Les tracts éphémères – qui ne font pas l'objet de publications officielles et ne relèvent pas du dépôt légal\* – demandent un réel travail de collecte

---

<sup>1</sup> Entre autres sur les jeunes, les femmes, le catholicisme, l'engagement politique, le rôle des parents d'élèves, le Parti socialiste, la CGT ou la CFDT.

<sup>2</sup> Alain Lancelot, Jean-Luc Parodi et Jean Ranger dans les années 1950 à 1960, puis Roland Cayrol, Daniel Derivry, Guy Michelat, et Colette Ysmal dans les années 1960 et 1970, et Élisabeth Dupoirier, Gérard Grunberg, Jérôme Jaffré, Pascal Perrineau, François Platone et Jean Ranger dans les années 1970-2000.

volontaire par le biais de dons personnels spontanés ou provoqués. L'exhaustivité est donc un mythe et le fonds est complémentaire de sources rassemblées par d'autres acteurs.

Le fonds continue à s'accroître régulièrement. Un volume important de documents variés a pu être regroupé : tracts, professions de foi officielles et bulletins de vote, mais aussi affiches, discours, dossiers de candidat, périodiques et résultats relayés dans la presse nationale et locale. Enfin, des objets (bandeaux, T-shirts, sacs, pin's ou ballons de baudruche distribués lors des meetings) et des notes de travail produites par les chercheurs complètent ces archives.

Classées dans l'ordre chronologique des élections, ces sources électorales sont inventoriées et mises à la disposition du public. Elles sont rassemblées en 274 cartons, soit 34 mètres linéaires, et couvrent plus de quatre-vingts ans de scrutins, de l'échelon communal au niveau européen, des élections législatives de 1936 jusqu'aux dernières élections, actuellement les européennes de 2019<sup>3</sup>. Les documents les plus anciens concernent les élections municipales de 1936. L'essentiel du fonds porte sur la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, depuis les élections à l'Assemblée nationale constituante d'octobre 1945, c'est-à-dire les ive et ve République. À partir des législatives de 1956, les documents de campagne et les professions de foi sont également conservés. Chaque election est traitée en trois étapes : avant, pendant et après le scrutin, soit la campagne, les résultats et l'analyse politique. Les documents de campagne pour les élections municipales et cantonales sont, par rapport aux élections législatives et présidentielles, relativement peu nombreux, excepté pour les municipales de 1977. Cette année-là a été menée une importante récolte de documents de campagne, essentiellement pour la région parisienne. Après ce scrutin, on observe une nette diminution de ce type de documents et de résultats officiels d'élections locales. À partir de 1983, le fonds d'archives est surtout constitué des professions de foi et des résultats des élections présidentielles, législatives et régionales.

### **L'utilisation du fonds papier**

Les archives électorales ont d'abord été utilisées par les politologues et les sociologues du laboratoire, puis l'usage s'est étendu à un public plus large, à Sciences Po et en dehors de l'institution. Le nombre de recherches a augmenté et les sujets se sont diversifiés : femmes en politique, communication politique, place du Front national et politiques publiques, par exemple. Le fonds ayant acquis avec le temps une profondeur chronologique, les historiens de la période contemporaine ont aussi commencé à le mettre à profit. Les étudiants et les enseignants-chercheurs préparent des mémoires de master, thèses, habilitations, projets de

---

<sup>3</sup> Gaultier-Voituriez, Odile, éd. 2019. Inventaire des archives électorales : 1936-2019. 7e éd. Paris, France : CEVIPOF.

[https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/ArchElecINV\\_CEVIPOFCEVIPOF\\_2019-07-01.pdf](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/ArchElecINV_CEVIPOFCEVIPOF_2019-07-01.pdf).

recherche<sup>4</sup>, rapports, communications, articles académiques et ouvrages. De nouveaux usages ont vu le jour ces dernières années : iconographie, édition<sup>5</sup>, émissions de télévision, production de films et expositions<sup>6</sup>. Des candidats aux élections et des particuliers passionnés par la politique viennent également consulter les documents.

## **Le projet de numérisation**

### **Choisir et mettre en œuvre la numérisation**

L'évolution du Web a conduit le CEVIPOF à réfléchir à la numérisation de ce fonds pour le mettre à disposition de manière plus large sur Internet afin de démultiplier et de diversifier le public au-delà des chercheurs : journalistes, particuliers, érudits, collectionneurs, généalogistes et même le grand public. Le Web permet la recherche en ligne du texte intégral, une analyse de contenu et des études statistiques avec des logiciels spécialisés.

Les documents éphémères électoraux sont encore rares parmi les archives disponibles en ligne<sup>7</sup>. Les éphémères n'ont pas d'obligation de dépôt légal, même si le service des recueils de la Bibliothèque nationale de France en reçoit un certain nombre en don. En dehors des Archives nationales pour les fonds du ministère de l'Intérieur et de son bureau des élections, les autres fonds ou collections de matériel électoral sont souvent circonscrits à un département ou à une région – dans les archives départementales surtout – ou à un parti. C'est le cas de la Fondation Jean-Jaurès, qui a mis à disposition du public de très nombreux documents du Parti socialiste sur la base de données Archives socialistes<sup>8</sup>.

Pour mettre en œuvre cette numérisation, le CEVIPOF a noué en 2013 un partenariat avec la bibliothèque (Direction des ressources et de l'information scientifique<sup>9</sup>) de Sciences Po<sup>10</sup> qui possédait une expertise en matière de numérisation de ses dossiers de presse<sup>11</sup> et souhaitait élargir le champ de la numérisation. Le CEVIPOF et la bibliothèque de Sciences Po ont alors répondu à un premier appel à projets sur lequel nous reviendrons.

---

<sup>4</sup> Les projets de recherche peuvent être très larges : en 2015, les programmes de tous les candidats aux présidentielles de 1981 à 2012 ou, en 2013, les législatives partielles de 1986 à 1997. Un projet plus circonscrit a concerné en 2014 le Front national et les femmes.

<sup>5</sup> Notamment pour la reproduction de tracts dans des manuels scolaires.

<sup>6</sup> Par exemple au Centre mondial pour la paix de Verdun, en 2018-2019, les 60 ans de la ve République et ses présidents. Des affiches originales ont été prêtées et de nombreux fac-similés de tracts ont été reproduits.

<sup>7</sup> Cf. <http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html>

<sup>8</sup> Cf. <https://archives-socialistes.fr>

<sup>9</sup> La bibliothèque de Sciences Po est devenue la Direction des ressources et de l'information scientifique (DRIS) qui se centre sur le contenu, notamment des données de la recherche, et sur une offre de service aux chercheurs.

<sup>10</sup> Je tiens ici à remercier vivement Sylvaine Detchemendy, co-pilote du projet Archelec pour la bibliothèque, Donatienne Magnier, responsable du département Valorisation Numérisation, Sophie Forcadell, co-coordinatrice du projet Archelec 4, et l'ensemble des personnes impliquées dans le projet à la bibliothèque et au CEVIPOF.

<sup>11</sup> Accessible depuis le campus numérique de Sciences Po : <http://dossierspresse.sciences-po.fr/consult/>.

## Les questions juridiques soulevées

L'écueil juridique apparaît très vite, dès le début du projet. De nombreuses questions se posent : Quelles typologies retenir ? Quel risque juridique prendre ? Les typologies retenues sont tout d'abord celles de documents qui n'ont pas encore été numérisés et que d'autres institutions ne numériseront pas, mais aussi celles qu'il est possible légalement de mettre à disposition. Les droits qui s'appliquent pour la consultation sur place des documents et pour leur mise en ligne ne sont pas les mêmes. La mise à disposition de sources numérisées sur le Web implique différentes législations : droits d'auteur, droit à l'image, droit à l'oubli et données personnelles<sup>12</sup>.

En 2012, afin de préparer les nouveaux projets de numérisation, la bibliothèque de Sciences Po fait appel au cabinet Alain Bensoussan qui évalue le risque existant, selon une échelle graduée de faible à fort. Ce risque n'est pas nul. Il est donc impossible de numériser l'ensemble du fonds pour un accès gratuit en ligne. L'analyse de risque<sup>13</sup> conduit à la démarche suivante, en trois étapes pour chaque type de documents : un droit est-il applicable et lequel<sup>14</sup>? Qui en est titulaire ? Et qui a intérêt à en empêcher la publication ?

Trois typologies de documents sont écartées : les ouvrages, les périodiques et la presse. Ils nécessitent une description différente de celle des autres pièces du fonds, ils seront peut-être numérisés dans le cadre de Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France et, surtout, ils relèvent incontestablement du droit d'auteur. Le titulaire des droits est souvent connu et il les exploite lui-même. Le risque est donc maximal.

Selon l'analyse du cabinet Alain Bensoussan<sup>15</sup>, les documents de partis peuvent être regroupés en trois catégories de documents : internes, d'information et électoraux. Parmi les documents internes se trouvent les rapports et les procès-verbaux de réunion (écrits scientifiques). Les documents d'information, relevant du droit d'auteur, regroupent les tracts (œuvres complexes), les affiches (œuvres graphiques) et les discours transcrits (œuvres dérivées). Les documents électoraux enfin, qui relèvent aussi du droit d'auteur, rassemblent les programmes (œuvres graphiques et écrits) et les listes des candidats (œuvres dérivées et œuvres complexes). La titularité des droits des documents de partis, œuvres collectives, appartient généralement au parti, sauf pour les documents externes s'ils ont été produits par une agence et que les droits n'ont pas été cédés au parti<sup>16</sup>. Les professions de foi, diffusées officiellement et publiquement en grand nombre dans les boîtes aux lettres et mises à disposition dans les bureaux de vote, restent néanmoins des œuvres collectives dont

---

<sup>12</sup> Le règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018 est venu renforcer cet aspect.

<sup>13</sup> D'après : « Outils d'analyse, fonds documentaire, IEP ». 2012. Document interne. Cabinet Alain Bensoussan. 2-4.

<sup>14</sup> Si c'est une œuvre de l'esprit, il s'agit du droit d'auteur. Si une personne est reconnaissable, c'est le droit à l'image qui s'applique. S'il s'agit d'une personne publique, dans l'exercice de sa vie publique et sans atteinte à la vie privée, c'est le droit à l'information qui s'exerce.

<sup>15</sup> D'après : « Rapport d'audit, fonds documentaire, IEP ». 2012. Document interne. Cabinet Alain Bensoussan. 26-27.

<sup>16</sup> Ibid. 27-28.

le titulaire des droits est le parti. Le degré de risque est ensuite évalué<sup>17</sup>. Le risque zéro consiste à obtenir l'autorisation du parti s'il existe toujours. Dans un certain nombre de cas, il est difficile, voire impossible, d'identifier un titulaire des droits. Le risque de revendication est donc faible et la personne qui revendique devra apporter la preuve qu'elle en est l'auteur ou l'ayant droit. En outre, l'exploitation a lieu dans un but non commercial et les documents sont anciens.

Après cette analyse, et en fonction de la réalité des documents repérés dans le fonds, les typologies retenues pour la numérisation se précisent : pas de périodiques, ni de brochures, ni de coupures de presse, qui relèvent du dépôt légal. Dans un premier temps seront numérisés les cartons sériels composés d'éphémères électoraux à diffusion publique officielle, à risque faible : professions de foi, bulletins de vote et affiches. Dans un second temps et après la mise en ligne de la première série, il est prévu de numériser les cartons varia contenant les autres documents de parti, à risque faible. Il demeure le problème de l'iconographie pour lesquelles le photographe est titulaire des droits, notamment sur les affiches. Une liste des photographes identifiés est préparée. Ils sont peu nombreux et une recherche active sera effectuée, qui permettra d'instruire une demande d'autorisation.

Les modalités de réutilisation sont aussi étudiées en fonction de ces contraintes juridiques. Les documents sont donc mis en ligne sous la licence Creative Commons\* Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modifications 4.0 international (CC BY-NC-ND 4.0). Elle permet une réutilisation non commerciale à l'identique en citant la source.

### **Les projets successifs et leur périmètre**

Depuis 2013, cinq projets Archelec ont vu le jour. Le premier, baptisé Archelec 1, a été financé grâce à un appel à projet du segment 5 – numérisation – de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) à hauteur de 39000 euros. Ce financement a permis la numérisation par un prestataire externe de 35000 professions de foi et bulletins de vote des élections législatives de 1958 à 1993. Le choix a porté sur ce type d'élections qui couvrent l'ensemble du territoire et peut donc intéresser un public élargi ainsi que des chercheurs travaillant sur des séries longues. Le projet devant être réalisé en dix-huit mois, la mise en ligne a été effectuée en recueils et non à la pièce, par élection, département, circonscription et tour, sur Internet Archive<sup>18</sup>. Ce site a été retenu en raison de sa robustesse, de sa maintenance et de son moissonnage par les moteurs de recherche, malgré des possibilités limitées de métadonnées\*.

Le projet Archelec 2 a été consacré à l'élection-reine de la ve République, la présidentielle. Il couvre les années 1965 à 2012, soit neuf élections, et 1 200 documents beaucoup plus variés, des professions de foi et bulletins de vote officiels aux tracts officiels, autocollants, correspondance et objets. La numérisation a été préparée sans financement extérieur sur la station de numérisation nouvellement acquise par la bibliothèque et la mise en ligne a eu

---

<sup>17</sup> Ibid. 29-30.

<sup>18</sup> Cf. <https://archive.org/details/archiveselectoralesducepif>

lieu à la veille de la présidentielle de 2017. Le lot Archelec 3 concerne un nombre beaucoup plus réduit de documents, pour les législatives de 1986 à la proportionnelle. Ces élections ayant eu lieu en même temps que les régionales, il fallait pouvoir dissocier les deux scrutins lors de la préparation.

Archelec 4 est un projet différent des précédents, puisqu'il n'inclut pas de numérisation. Il a été gagné à la suite de la réponse à un appel de l'infrastructure Collex-Persée dans l'axe des services à la recherche, pour un montant de 29 000 euros, en 2018. Actuellement en cours, il permet d'y associer étroitement des chercheurs utilisateurs des données pour leur fournir des outils adaptés. Le projet prévoit donc le découpage à la pièce des recueils de documents numérisés dans le cadre d'Archelec 1, des métadonnées plus nombreuses pour chaque unité documentaire, la création d'une base de logos de partis politiques extraits des professions de foi, la conception d'un tutoriel et l'organisation d'une journée d'études au printemps 2020. En revanche, une tension est apparue entre les besoins des chercheurs qui souhaitent accéder à des jeux de données et les nécessités de mettre à disposition une base de données documentaire permettant l'interrogation. Les deux sont donc prévus parallèlement.

Archelec 5 enfin a permis la numérisation des 700 documents officiels et officieux produits lors des élections européennes de 1979 à 2014. Ils seront très bientôt mis à disposition. Ces cinq projets donneront donc accès courant 2020 à la pièce aux archives des élections présidentielles (1965-2012), législatives (1958-1993) et européennes (1979-2014). Mais toutes les élections ne sont pas couvertes chronologiquement sur l'ensemble de la Ve République, les différents types de scrutins ne sont pas représentés et toutes les typologies documentaires non plus. Le corpus mis en ligne est-il donc le reflet réel du fonds papier ?

## **Le corpus mis en ligne : reflet fidèle ou distorsion par rapport au fonds original ?**

### **Deux fonds différents**

La nécessité de réfléchir aux questions juridiques en fonction des typologies de documents conduit à des choix qui ne relèvent pas de logiques scientifiques en matière de numérisation des archives électorales du CEVIPOF. Le public se trouve donc en face de deux fonds différents : l'ensemble papier, cohérent, relativement complet – même s'il n'est pas exhaustif –, diversifié, reflet d'une campagne électorale comme d'une activité de recherche, consultable sur place, d'une part, et le corpus virtuel numérisé, limité – selon le type d'élection, les bornes chronologiques et la typologie documentaire – qui n'est pas un miroir du fonds physique. Le principe archivistique du respect de l'intégrité du fonds est-il alors encore à l'œuvre ? Probablement pas car le fonds n'est pas disponible dans son entièreté.

Se posent également des questions scientifiques : si le chercheur n'a pas accès sous forme numérique à toutes les sources disponibles en papier, peut-il avoir une perception juste de l'ensemble du contenu du fonds d'archives électorales ? Il est alors indispensable de préciser



la méthodologie retenue, les contraintes juridiques et les choix effectués en fonction de ces obligations. Il devient d'autant plus nécessaire de signaler d'autres fonds complémentaires pour pouvoir toujours croiser les sources<sup>19</sup>. Une communication précise et juste est essentielle pour valoriser le corpus numérisé mais aussi pour en indiquer les limites, à travers tous les moyens possibles (mails, listes de diffusion, écrans numériques, vidéos, réseaux sociaux, etc.). L'effort d'Archelec 4 porte notamment sur cette dimension pédagogique, en prévoyant de fournir un tutoriel et en organisant une journée d'études le 1er juillet 2020 qui associe des chercheurs impliqués dans l'utilisation des documents numérisés.

Des effets déformants apparaissent également à l'usage. La recherche par mots-clés (département, circonscription ou nom, par exemple) aboutit à des résultats qui figurent tous sur le même plan. La structure arborescente n'apparaît plus, de même que le contexte.

### **De nouveaux usages**

Au-delà d'utilisations déjà existantes mais élargies et renouvelées comme celles de journalistes pour la rédaction d'articles locaux lors d'élections, notamment pour analyser si les promesses ont été tenues, la reproduction plus aisée de fac-similés dans le cadre d'expositions, comme à Verdun en 2018-2019, il est notable que de nouveaux usages sont apparus grâce à la mise à disposition en ligne, même si beaucoup d'utilisateurs ne sont pas connus, à la différence du lecteur venu consulter le fonds en salle de lecture. En octobre 2019, plus de 453000 vues ont eu lieu depuis les débuts de la mise en ligne en octobre 2015, en provenance de pays variés, au-delà bien sûr de ce qu'il est possible de consulter sur place.

La mise en ligne de grandes séries de documents a permis leur appropriation et leur traitement quantitatif par une équipe de chercheurs de Berkeley et de Sciences Po (Caroline Le Pennec et Paul Vertier) pour une recherche longitudinale en économie portant sur « Downsian Convergence on Non-policy Issues: Evidence from Campaign Manifestos at French Legislative Elections ». Ces chercheurs sont associés à Archelec 4 avec d'autres académiques de Sciences Po, notamment Martial Foucault et Nicolas Sauger, respectivement directeur du CEVIPOF et directeur du Centre de données socio-politiques de Sciences Po, pour préciser leurs besoins en termes de métadonnées à intégrer à la base. D'autres projets de recherche sont en cours pour mettre à profit Archelec. L'un consiste à associer ces données aux résultats électoraux. L'autre est mené par Lou Safra, chercheuse au CEVIPOF en psychologie politique, et consiste à analyser les photographies des candidats pour évaluer le potentiel de vote en leur faveur.

---

<sup>19</sup> Les documents sont à mettre en perspective avec les archives évoquées plus haut, mais aussi avec les fonds d'hommes politiques et de partis conservés aux Archives d'histoire contemporaine du Centre d'histoire de Sciences Po, avec les richesses de la bibliothèque de Sciences Po, les fonds de l'Assemblée nationale et du Sénat et ceux de La Contemporaine.

## **Conclusion**

La numérisation d'un fonds papier original d'éphémères, constitué par et pour la recherche, permet de toucher un nouveau public et d'exploiter différemment les sources. Si elle offre de formidables opportunités, elle implique aussi de nombreuses contraintes, juridiques et scientifiques. Le fonds numérisé n'est pas le reflet fidèle du fonds d'origine. Une réelle pédagogie est aussi nécessaire pour faire comprendre quelles sont les ressources disponibles en ligne par rapport à celles qui ne sont pas numérisées, voire qui ne le seront jamais, et quels sont les choix qui ont présidé à la mise en ligne. Mais la numérisation a aussi des retombées positives pour la connaissance et le rayonnement du fonds et elle a déjà permis plusieurs dons intéressants de tracts et des professions de foi, de volumes très variés. L'offre étant liée à la demande, le public est maintenant en attente de la mise à disposition d'autres corpus numérisés, notamment ceux des régionales ou des législatives plus récentes. Le financement d'Archelec 4 a également permis un élargissement des services proposés aux chercheurs au-delà de la numérisation.